



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 octobre 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
48	58

Date de convocation

12 octobre 2023

**Développement économique
– Programme Territoires
d'Industrie Phase 2 –
Participation à la candidature
Ardèche Drôme Nord**

**N° de la délibération
2023-587**

Secrétaire de séance :
Sandrine PEREIRA

Le 18 octobre 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Pierre MAISONNAT, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Lynda MOUISSAT, Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, MM. Charles Henri RIMBERT, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. David BONNET, Mme Laëtita BOURJAT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Pascal BALAY), Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Régis REYNAUD (pouvoir à son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Vincent ROBIN (pouvoir à sa suppléante Mme Lynda MOUISSAT), Mme Anne SCHMITT, M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Michèle VICTORY (pouvoir à M. Pierre GUICHARD), M. Roger VOSSIER (pouvoir à M. Jean-Louis BONNET).

Dans le cadre de France Relance et à l'initiative de la sous-préfecture, les EPCI Ardéchois se mobilisent autour de 2 appels à projets : l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Rebond Industriel » pour lequel le Conseil d'agglomération a délibéré le 20 septembre dernier et Territoires d'Industrie phase 2.

Les 2 démarches participent de la même volonté d'accompagner économiquement les acteurs économiques et les territoires dans leur industrialisation. En raison du délai de candidature, qui devait être déposée avant le 22 septembre, une lettre d'intention a été adressée dans l'attente de la délibération du Conseil d'agglomération.

Territoires d'Industrie Phase 1

Depuis 2018, Territoires d'industrie est un programme national visant à favoriser la reconquête industrielle par les territoires. Au cours de la première phase du programme, qui s'est déroulée de 2019 à 2022, 149 Territoires d'industrie regroupant plus de 500 intercommunalités ont été accompagnés dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions pour la réindustrialisation.

Le pilotage de la démarche a été confié aux Régions.

En local, 8 EPCI ont été impliqués dans le périmètre du Territoire d'Industrie Ardèche-Drôme : Annonay Rhône Agglo, ARCHE Agglo, Drôme Sud Provence, Pays de Lamastre, Porte de Drômardèche, Rhône Crussol, Val d'Ay, Valeyrieux. La démarche était pilotée par la Région Auvergne Rhône-Alpes et un binôme élu-industriel était chargé d'animer le comité de projet au niveau local : Olivier Amrane et Bénédicte Durand (DG de MECLECOMPOSITES).

En 2019, les 8 EPCI ont signé un contrat proposant un plan d'actions autour des 4 axes du dispositif : attirer, recruter, innover et simplifier. 11 fiches actions ont été rédigées dans le cadre de la construction du plan d'actions. Dans le cadre de l'axe RECRUTER, un diagnostic sur les besoins en recrutement et en formation des entreprises industrielles du territoire a été réalisé en 2019 par l'AFPA. Il a été mis à jour en 2021 après la crise sanitaire.

Territoires d'Industrie Phase 2

Suite à cette 1ère phase (2018-2022), le Gouvernement a annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase du programme pour la période 2023-2027, afin de renforcer et d'amplifier la dynamique de réindustrialisation des territoires.

Les territoires intéressés par la labellisation "Territoires d'industrie" sont invités à suivre les étapes de soumission de leur candidature :

- Définition d'un périmètre opérationnel,
- Établissement d'une gouvernance partagée impliquant un binôme élu-industriel,
- Formulation d'une feuille de route industrielle. Ce plan d'action devra autant que possible s'inscrire en lien avec les grands enjeux du programme Territoires d'industrie : l'innovation, la transition écologique et énergétique, le foncier, les compétences. Le plan d'action pourra également comprendre des actions qui seraient liées à un enjeu local spécifique en matière de réindustrialisation.

Une nouvelle offre de services pour les futurs Territoires d'industrie : face aux enjeux de foncier, de compétences, de transition écologique et d'innovation, un renforcement des dispositifs proposés aux Territoires d'industrie a été acté.

Le gouvernement investit 100 millions d'euros dès cette année dans le programme avec pour objectifs :

- Un renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale via la mise en place d'une nouvelle génération de chefs de projet, cofinancée par l'État et les intercommunalités, afin de repérer et d'accompagner la réalisation de projets industriels, créateurs d'emplois et de valeur ;
- Un soutien aux investissements industriels productifs dans les territoires, sur des filières avec un fort enjeu de réindustrialisation, dans une approche concertée avec les régions ;
- Un soutien aux investissements pour le développement des compétences, en réponse aux besoins des industriels (écoles de production, plateaux techniques, etc.), en lien avec les acteurs de la formation ;
- Un accompagnement des projets identifiés vers les financements du plan France 2030.

Concernant le foncier industriel, la délégation aux Territoires d'industrie, en lien avec la Banque des Territoires, participera à l'identification, l'aménagement et la labellisation de 50 sites permettant l'implantation de nouvelles entreprises industrielles dans une logique de zéro artificialisation nette des sols.

Calendrier

- Jusqu'au 22 septembre 2023 : Période de dépôt des candidatures pour la labellisation des Territoires d'industrie.
- À la clôture des candidatures : Début de la phase d'analyse des candidatures en partenariat avec les conseils régionaux et les SGAR (secrétaires généraux pour les affaires régionales), en lien avec les DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui émettront un avis en opportunité sur les différentes candidatures.
- Fin octobre 2023 : Sélection nationale des Territoires d'industrie par le comité de pilotage national du programme. Le comité est composé de représentants du Ministère de l'Industrie, du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de Régions de France, d'Intercommunalités de France et de France Industrie.
- Début novembre 2023 : Assemblée générale regroupant les nouveaux Territoires d'industrie labellisés.

En local

- Définition du périmètre : **le périmètre de la candidature proposé est celui d'Ardèche Drome Nord, identique donc à celui retenu pour l'AMI Rebond Industriel.**
- Le binôme porteur du lancement de la démarche est : Jacky CLOUE, conseiller communautaire à la Communauté de Communes Rhône Crussol (et ancien industriel), et Bénédicte DURAND, Directrice Générale du groupe Althéora.
- Dans la foulée, il est proposé que la gouvernance rejoigne celle de l'AMI Rebond Industriel sous la forme d'un bureau constitué d'élus (ARCHE Agglo, Annonay Rhône Agglo, CAPCA, Val'Eyrieux, etc. et d'industriels via VILESTA et l'UIMM 26-07).
- Pour la définition d'une feuille de route industrielle : les EPCI ont travaillé la continuité avec l'AMI Rebond ce qui permettrait d'aller chercher des moyens d'animation et de financement de la feuille de route identifiée.

Pour ARCHE Agglo : Si la phase 2 de Territoires d'Industrie est concomitante à la candidature à l'AMI Rebond Industriel, les 2 dispositifs ont vocation à être complémentaires.

En effet, Territoires d'Industrie a vocation à donner les moyens au territoire d'animer et de piloter la démarche AMI Rebond en apportant au territoire le co-financement d'un poste de chargé de projet.

L'AMI Rebond apporte lui de l'ingénierie :

- avec une première phase de recensement et d'accompagnement des projets de développement industriel pouvant bénéficier de la démarche et des financements de l'Etat
- une seconde phase sur la définition et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le développement industriel

Ainsi Territoires d'Industrie permettra de financer un poste de chargé de projet. Celui-ci est indispensable pour faire vivre la démarche : coordonner le réseau et éviter d'avoir une démarche qui « vivote » voire « périclite », faute de ressources au sein des EPCI pour animer le plan d'actions.

Suite à la phase 1 portée par la Région, il est apparu en effet plus pertinent aux EPCI partenaires, que l'animation puisse être portée localement pour une meilleure proximité avec les acteurs du territoire.

On peut donc envisager un phasage en 2 temps de la démarche de Relance industrielle, dussent les candidatures être validées :

- Phase 1 avec « l'AMI Rebond » : intervention du groupe d'experts pour recenser et accompagner les projets industriels, et participer à la rédaction de la feuille de route.
- Phase 2 avec « Territoire d'Industrie » : mise en place d'un chargé de projet pour animer la feuille de route.

La CAPCA a déposé au 22 septembre la candidature au titre du groupement pour la phase 2 de Territoires d'Industrie.

ARCHE Agglo a déposé au 29 septembre la candidature au titre du groupement pour l'AMI Rebond Industriel.

Dans un 2nd temps, les EPCI devront se réunir pour régler les questions en suspens sur le portage du poste de chargé de projet et les conditions de co-financement de ce poste.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2019-486 du 18 décembre 2019 approuvant le contrat Territoire d'industrie ;

Considérant l'appel à candidature pour la phase 2 du programme Territoires d'Industrie ouvert le 23 juin 2023 ;

Considérant l'implication d'ARCHE Agglo et des collectivités voisines dans la phase 1 du programme Territoires d'Industrie ;

Considérant la participation d'ARCHE Agglo et des EPCI du Nord Ardèche à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rebond Industriel ;

Considérant l'avis du bureau du 5 octobre 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- CONFIRME l'intérêt d'une candidature à l'échelle des 8 EPCI ardéchois suivants : Communauté de Communes Porte de DromArdèche, Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo, Communauté de Communes du Val d'Ay, Communauté de Communes du Pays de Lamastre, Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, Communauté de Communes Rhône Crussol, Communauté de Communes Val Eyrieux, Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 18 octobre 2023.

